

## Conseil municipal du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2025

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M CAUDARD Guénaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis, Mme DUSSUTOUR Magalie, M MENAGER Jean-Jacques,

ABSENTS :

M JJ MENAGER a été élu secrétaire de séance

Vote du PV du précédent Conseil

1°/ Modification des statuts de la CDC Vals de Saintonge

M le Maire explique que la CDC bascule certaines compétences d'obligatoires à facultatives.

Il faut l'accord des 2/3 des communes adhérentes.

- Suppression de la compétence infrastructures et réseaux laquelle de toute façon ils n'exerçaient pas.
- Suppression plan « Climat air et Energie alors que c'est intégré au SCOT
- Modification du nombre de communes suite à la fusion de 2 communes maintenant Rives de Boutonne.

POUR : 13

2°/ Projet TOTEM 12 sur le territoire

Projet de l'office du Tourisme des Vals de Saintonge.

12 Communes sont retenues dont Brizambourg. Discussion autour de l'œuvre : Totem Vignoble.

Précision, l'œuvre est offerte à la Commune.

POUR 11      CONTRE 1      ABSTENTION 1

3°/ Adhésion SIPAR

Nous devons adhérer au SIPAR pour qu'il puisse intervenir sur la commune car c'est un syndicat intercommunal. Les communes nommées dans les statuts doivent être directement membres et non les EPCI de rattachement. Précision : Il n'est pas prévu dans les statuts de participation financière.

POUR : 13

4°/ EAU 17 Borne Verte

Nous disposons d'une borne verte au niveau du cimetière, pour les services techniques et les entreprises spécifiques, afin de prendre de l'eau sans perturber le réseau d'eau potable.

EAU 17 a décidé de facturer ce dispositif, le coût forfaitaire est de 100 € HT/an et ne tient pas compte de la consommation réelle.

POUR : 13

5°/ Achat terrain AD 68 et 85

Terrains en face de la quincaillerie. Nous sommes déjà propriétaire de la parcelle n°67. Ces terrains sont bordés par un fossé qui joint la route Départementale à la mare des Jonchères. Il est important que nous puissions entretenir ce fossé et par la même occasion créer un cheminement piéton pour les Brizambourgeois.

Les propriétaires souhaitent vendre, la commune se propose d'acheter 20 €/m<sup>2</sup> la partie constructible et 0,5 €/m<sup>2</sup> la partie non constructible.

POUR : 13

6°/ Local 13 rue des Etals

L'entreprise Food'Briz avait demandé à louer le local et le Conseil demandait des précisions. Le local servira de vestiaire pour femme, recevra un bureau d'accueil, du stockage avec frigos. Il n'y aura pas de création de communication entre les 2 locaux loués. Le prix du loyer évolue selon l'indice INSEE.

POUR : 13

Questions diverses :

Espace commercial, locations et vente des murs avancement

La commune pose sa candidature pour le 11 juillet pour la venue de la ludothèque en extérieur.

Participation pour l'appel d'offre Mutuelle Santé pour les agents via le CDG17.

Journée citoyenne envisagée le 24 mai.

